



PRÉFET DE L'AVEYRON

Liberté
Égalité
Fraternité

LA PRÉFÈTE

Mesdames et Messieurs les Maires
du département de l'Aveyron

Rodez, le **16 JUIN 2022**

Service lutte contre les exclusions et
protection des publics vulnérables

Affaire suivie par : Sandrine BOSSE

Tél : 05 65 73 52 30

Mél : ddetspp-lceppv@aveyron.gouv.fr

OBJET : Mise en place du registre des personnes isolées

REFER : - article L.121-6-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)
- Plan départemental de gestion d'une canicule

P.J. : - Plaquette d'information 2021 sur les risques liés à la chaleur
- Guide ORSEC 2021 relatif à la gestion sanitaire liée aux vagues de chaleur

Dans le cadre du plan départemental de gestion d'une canicule 2022, un dispositif de prévention et de protection des populations les plus vulnérables (notamment personnes âgées et handicapées) est mis en place au niveau départemental.

Ainsi, les services sanitaires et sociaux en faveur des personnes isolées et fragiles à domicile seront fortement mobilisés.

Afin de faciliter leur travail d'identification, je vous rappelle votre obligation d'ouverture et de publicité du registre communal des personnes isolées, conformément à l'article L.121-6-1 du CASF.

Ce registre permet une veille particulière de ce public qui peut avoir besoin d'assistance et permettre aux secours d'être réactifs en cas d'urgence.

Je vous remercie par avance pour votre implication dans ce dispositif d'appui aux personnes vulnérables dans le cadre du plan de gestion d'une canicule départemental.

Pour la Préfète et par délégation,
la directrice départementale,

Marie-Claire MARGUIER